

DA 480 – 19.11

**CRÉDIT BRUT DE CHF 445'000.00 POUR L'ACHAT DE DEUX GRANDS TOBOGGANS, D'UN PETIT TOBOGGAN, D'UN JEU D'EAU ET D'UNE BÂCHE D'OMBRAGE POUR LA PISCINE DU LIGNON**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La fréquentation de la piscine du Lignon ne se dément pas au fil des années.  
Plus de 3'500 personnes fréquentent nos bassins lors des journées de forte affluence.

En date du 15 mars 2016, votre Conseil a voté un crédit de CHF 6'830'000.00 destiné à la réfection de la machinerie et à la réhabilitation des bassins extérieurs.  
Ces travaux ont été réalisés durant la saison hivernale 2018-2019 et les nouveaux bassins inaugurés en mai dernier.

Afin de compléter la rénovation de nos installations et la mise aux normes de nos équipements, nous souhaitons faire l'acquisition de deux grands toboggans, un petit toboggan, un jeu d'eau et une bâche d'ombrage pour la piscine du Lignon.

L'acquisition et la mise en place de ces installations nous permettront de répondre à la demande formulée dans la motion M 360 – 18.11 « On s'amuse à la piscine du Lignon », qui invitait le Conseil administratif à installer des jeux aquatiques dans le bassin de la piscine du Lignon, avec du matériel qui réponde aux diverses normes de sécurité et règlement du BPA.

**Grands toboggans intérieur et extérieur**

Les grands toboggans intérieur et extérieur de la piscine du Lignon ont été achetés, respectivement en 2001 et 2003. Ces deux toboggans sont similaires.

Avant la mise en service du toboggan extérieur pour la saison estivale 2018, nous avons fait procéder à son contrôle par le Bureau de préventions des accidents (BPA).

Au cours de cette inspection, il a été constaté que ce type de toboggan ne correspond plus aux normes BPA.

La tour d'accès a les marches trop espacées, le garde corps de la plateforme de départ n'est pas assez long, le diamètre et la hauteur ne sont plus aux normes, le bassin d'arrivée est trop étroit, la pente n'a pas le bon pourcentage (9% au lieu de 11%), les défauts d'usure de la surface peuvent causer des abrasions de la peau et des maillots de bain.

Ainsi, la question de la sécurité se pose du fait des blessures potentielles qu'ils peuvent occasionner.

Des modifications temporaires ont été réalisées afin de pallier ces manquements, en attendant leur changement, qui doit impérativement intervenir avant la saison d'été 2020.

**Toboggan et ombrage pour pataugeoire extérieure**

D'autre part, faisant suite aux travaux de rénovation effectués cette année, et notamment en raison du nouveau cuvelage inox, il n'est plus possible de fixer l'ancien toboggan sur la pataugeoire extérieure.

Crédit brut de CHF 445'000.00 pour l'achat de deux grands toboggans, d'un petit toboggan, d'un jeu d'eau et d'une bâche d'ombrage pour la piscine du Lignon

Le solde du crédit destiné à la réhabilitation des bassins extérieurs de la piscine du Lignon ne nous a pas permis de procéder à l'acquisition d'un nouveau toboggan.

Cependant, afin d'éviter un surcoût lié à des travaux complémentaires, nous avons déjà prévu les scellements nécessaires dans la nouvelle pataugeoire pour l'installation de ce toboggan, une fois le budget accepté pour cet achat.

Nous rencontrons en outre un défaut d'ombrage sur cette pataugeoire extérieure.

En effet, d'après la norme BPA « *les adultes qui surveillent les enfants et ces derniers doivent pouvoir s'asseoir à l'ombre* ».

Par ailleurs, le sol souple en EPDM ne nous permet pas d'y installer des parasols, dont les pieds endommageraient le revêtement.

En conséquence, afin de nous conformer aux normes prescrites et de permettre aux petits et à leurs parents de profiter de la pataugeoire en toute sécurité à l'ombre, nous souhaiterions installer une bâche anti UV, qui recouvre la pataugeoire et la totalité du revêtement EPDM.

Au vu de la surface à couvrir, cette bâche d'ombrage serait composée de deux pans, que nous pourrions sceller à l'extérieur du revêtement.



### **Pataugeoire intérieure**

Afin de rendre nos installations attractives hiver comme été, nous souhaitons égayer la pataugeoire intérieure.

En effet, celle-ci n'a aucune couleur et aucun jeu, mis à part un petit jet d'eau. Le toboggan de la pataugeoire extérieure y a été installé, mais ce n'est pas suffisant pour la rendre ludique et attractive.

L'installation d'un jeu d'eau à pompe manuelle permettrait de rendre cette pataugeoire plus vivante, tout en favorisant l'éveil et la sociabilisation des plus petits.



Crédit brut de CHF 445'000.00 pour l'achat de deux grands toboggans, d'un petit toboggan, d'un jeu d'eau et d'une bâche d'ombrage pour la piscine du Lignon

## BUDGET

Voici la répartition des coûts :

|   |     |            |
|---|-----|------------|
| 2 grands toboggans intérieur et extérieur | CHF | 349'200.00 |
| 1 petit toboggan pataugeoire extérieure   | CHF | 13'160.00  |
| 1 jeu d'eau pataugeoire intérieure        | CHF | 4'800.00   |
| 1 bâche d'ombrage pataugeoire extérieure  | CHF | 24'500.00  |
| Total intermédiaire                       | CHF | 391'660.00 |
| Divers et imprévus                        | CHF | 20'000.00  |
| Total HT                                  | CHF | 411'660.00 |
| TVA 7.7%                                  | CHF | 31'697.82  |
| Total                                     | CHF | 443'357.82 |
| Total arrondi                             | CHF | 445'000.00 |

## PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Le montant demandé dans cette délibération correspond à celui inscrit au PPI dans le cadre du budget 2020, soit CHF 445'000.00.

## COÛTS CONNEXES

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

| Nature       | Désignation                                      | Coût annuel      |
|--------------|--|------------------|
| <b>33</b>    | Amortissements du patrimoine administratif       | 44'500.00        |
| <b>34</b>    | Intérêts des engagements financiers à long terme | 3'026.00         |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>47'526.00</b> |

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Conseiller administratif

Vernier, le 4 novembre 2019

**DA 480 – 19.11**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT BRUT DE CHF 445'000.00 POUR L'ACHAT DE DEUX GRANDS TOBOGGANS, D'UN PETIT TOBOGGAN, D'UN JEU D'EAU ET D'UNE BÂCHE D'OMBRAGE POUR LA PISCINE DU LIGNON**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'adoption, le 13 novembre 2018, de la motion M 360 – 18.11 « On s'amuse à la piscine du Lignon ! » ;

vu la nécessité de procéder à l'acquisition de toboggans, d'un petit toboggan, d'un jeu d'eau et d'une bâche d'ombrage pour la piscine du Lignon ;

vu le rapport de la commission des sports du ... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 445'000.00 destiné à l'achat de deux grands toboggans, d'un petit toboggan, d'un jeu d'eau et d'une bâche d'ombrage pour la piscine du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 445'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette prévue de CHF 445'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.33 dès l'utilisation du bien estimée à 2020.

